



Paris, le 28 mars 2018

M. Guillaume PEPY  
Président de SNCF Mobilités  
2, place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Mobilités**

**Monsieur le Directeur,**

Depuis plusieurs années, la direction fait fi des propositions alternatives et d'un véritable dialogue social constructif, et impose à marche forcée aux cheminots d'incessantes réorganisations : fermetures de guichets, de boutiques, généralisation de l'EAS, plan triennal au Fret avec projet de filialisation, externalisation de charges à l'exemple du Matériel, restructuration dans les services administratifs, déploiement des petits collectifs, etc.

Concernant la traction, l'incapacité de la Direction de l'entreprise à recruter et former ses ADC engendre dégradation des conditions de travail, suppression de circulations et baisse de la qualité de service rendu aux usagers.

Avec une politique de plus en plus éloignée des intérêts du service public et de ce que devrait être une entreprise publique, la Direction ne parle plus que de productivité et de compétitivité, dans le seul but d'avancer toujours plus loin vers la concurrence et la libéralisation...

Les objectifs premiers de ces réorganisations sont la réduction des effectifs avec, comme leitmotiv, la baisse des coûts et une organisation de la production par activité ou par produit.

Sur ce point, le transfert de l'autorisation de départ impacte directement les conditions de travail des conducteurs, des contrôleurs et des agents des Etablissements Infra Circulation et engendre de nouveaux risques psycho-sociaux.

Tout ceci conduit inévitablement à une dégradation notable de la qualité de production que l'on doit aux usagers et chargeurs, comme ils ont pu le constater lors de différents évènements ces derniers mois.

D'autre part, ces réorganisations incessantes dont le sens n'est pas partagé, induisent inévitablement une augmentation des risques psychosociaux pour les salariés de l'Epic Mobilités, en lien direct avec le manque de visibilité quant à leur avenir professionnel et personnel.

Les organisations syndicales ont demandé à maintes reprises que des retours d'expérience de ces réorganisations soient réalisées, ce qui nous a toujours été refusé.

Pour exemple, la direction aurait été pourtant bien inspirée de le faire concernant la séparation de l'activité Fret des autres activités et sur les effets dramatiques que l'on connaît avec un effondrement constant de cette activité au cours de la dernière décennie.

Aujourd'hui, au lieu d'en tirer les conséquences qui s'imposent, la direction veut reproduire cette politique sur les activités Voyageurs. En effet, des Etablissements d'Axe (TGV Axe Sud EST, Intercités...) sont en projet avec comme but de séparer toutes les activités Voyageurs en vue de l'ouverture à la concurrence.

Face à cette situation, les Organisations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RH0826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate motivée par les sujets suivants :

- Abandon des projets de création d'Etablissements d'Axe ou par produits ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAS et du transfert des autorisations de départ ;
- Un moratoire sur toutes les réorganisations en cours ;
- Des gares et guichets ouverts du premier au dernier train.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses

CGT  
Laurent BRUN

UNSA  
Roger DILLENSEGER

SUD-Rail  
Erik MEYER

CFDT  
Olivier BOISSOU

